



Suppression de poste volontaire - Que faire ?

Par **sda**, le **10/01/2013** à **13:51**

Bonjour,

J'essaye de résumer mais la situation est compliquée.

Cela fait à peu près 1 an et demi que je remonte les problématiques concernant mon poste à mon responsable.

Celui-ci n'a rien fait, mais a tenté de me faire partir plusieurs fois (notamment avec des tentatives infructueuses de me coller des avertissements pour faute sur des éléments dont je n'étais pas responsable).

Je suis convaincu qu'il a volontairement laissé pourrir les choses.

Actuellement, la société est en phase de restructuration interne et il va être annoncé que mon poste va être externalisé, et l'on me propose un nouveau poste en interne mais avec une rémunération passant de 1900 € net à 1700 € brut en me laissant sous-entendre que je n'avais pas le choix.

Etant donné que les causes de cette suppression de poste sont notamment un problème de rentabilité, qui découle du manque de cadrage, que j'ai donc remonté sans que rien ne soit fait pour améliorer les choses, et que l'on a essayé de me faire partir à plusieurs reprises, ne s'agit-il pas là d'un cas de harcèlement ?

Je précise qu'une seule personne, mon responsable direct, dans l'entreprise, à mon avis, est en cause.

Par **Lag0**, le **10/01/2013** à **14:09**

Bonjour,

S'agissant d'une restructuration, donc d'un motif économique, l'employeur doit vous proposer la modification essentielle du contrat de travail (baisse de salaire) par LRAR. Vous aurez alors un délai d'un mois pour refuser (sans refus de votre part, la modification sera acceptée). En cas de refus, l'employeur pourra procéder au licenciement économique.

Par **sda**, le **10/01/2013** à **14:15**

Sauf que c'est n'est pas une vraie restructuration. C'est plutôt une réorganisation interne... Il n'y a rien d'officiel. Je me suis mal exprimé...